

**COMMUNE DE JOURGNAC**  
**87800**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 25 septembre 2024**

**Délibération N°2024/31**

Nombre de membres :  
 En exercice :..... 14  
 Présents :..... 12  
 Représentés :..... 2  
 Votants :..... 14  
 Exprimés :..... 14  
 Pour :..... 14  
 Contre : ..... 00  
 Abstention :..... 00

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 septembre à 19 h 00, le conseil municipal de la commune de Jourgnac, dûment convoqué le 19 septembre 2024, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis THOMASSON, maire.

**Présents** : M Francis THOMASSON, Mme Marie-Pascale FRUGIER, M. Pascal GAYOU, M. Stéphane FAROUT, M. Michel RENAULT, M. Alain MAURIN, Mme Sabine LOTTE, Mme Elodie CHOQUET, M. Gaëtan GOU MILLOUX, M. Laurent BLANCHER, Mme Magalie FAUCHER, M. Robert DESBORDES.

**Absents représentés** : Mme Anne-Sophie UIJTTEWAAL (a donné pouvoir à M. Stéphane FAROUT), Mme Marie-Laure LAVERGNE (a donné pouvoir à M. Francis THOMASSON)

Mme Marie-Pascale FRUGIER est désignée secrétaire de séance.

**OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code Général de la Fonction Publique territoriale, notamment son article L313-1 ;
- Vu les décrets portant statuts particuliers d'emplois et organisant les grades s'y rapportant ;
- Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 6 novembre 2023 ;
- Vu la délibération n°2024/25 du 3 juillet 2024 portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal n°2024/29 du 25 septembre 2024, portant création d'un emploi d'attaché territorial à temps complet;
- Vu la délibération du Conseil Municipal n°2024/30 du 25 septembre 2024, portant suppression d'un emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet, et création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet;

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

**DECIDE :**

- la modification du tableau des effectifs comme suit :

**A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024**

**Emplois permanents**

FILIERE	GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF	TEMPS DE TRAVAIL HEDOMADAIRE
Administrative	Attaché territorial	A	1	35 heures
Administrative	Secrétaire de mairie	A	1	35 heures
Administrative	Adjoint administratif	C	1	35 heures
Technique	Adjoint technique	C	4	35 heures
Technique	Adjoint technique	C	1	32 heures
Technique	Agent de maîtrise principal	C	2	35 heures

**Emplois non permanents**

FILIERE	GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF	TEMPS DE TRAVAIL
Technique	Adjoint technique	C	1	5h30 hebdomadaires

.../...

Délibération N°2024/31

**A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025**  
**Emplois permanents**

FILIERE	GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF	TEMPS DE TRAVAIL HEDOMADAIRE
Administrative	Attaché territorial	A	1	35 heures
Administrative	Secrétaire de mairie	A	1	35 heures
Administrative	Adjoint administratif	C	1	35 heures
Technique	Adjoint technique	C	5	35 heures
Technique	Adjoint technique	C	1	32 heures
Technique	Agent de maîtrise principal	C	1	35 heures

**Emplois non permanents**

FILIERE	GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF	TEMPS DE TRAVAIL
Technique	Adjoint technique	C	1	5h30 hebdomadaires

Fait et délibéré à Jourgnac, le 25 septembre 2024.  
Au registre sont les signatures.

La secrétaire,  
Marie-Pascale FRUGIER



Le Maire,  
Francis THOMASSON



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.